

1893

1

lère série

CONSEIL

rapports et dossiers

 RECORDER SUPPLEANT

1893 On demande d'amender la charte de la Ville en ce qui concerne les fonctions du recorder suppléant. On demande le rappel des sections: 158,159,160 de l'acte 52 Vict., ch. 79 et l'addition de deux alinéas à la section 161 du même statut.

Les sections 158, 159 et 160 du dit acte 52
Victoria chapitre 79 sont rappelées.

La section 161 du même acte est amendée en
ajoutant après le premier alinéa les deux alinéas sui-
vants.

"Il agira comme Recorder Suppléant et il sera
tenu de remplir toutes les fonctions de Recorder durant
sa maladie, ses vacances ou autres absences, et à cette
fin il possédera la juridiction et sera investi de tous
les droits, pouvoirs, privilèges et autorité du Recorder
et de la Cour du Recorder, *durant telles absences*

Au cas du décès du Recorder, le dit Greffier
agira en ses lieu et place comme Recorder Suppléant,
avec les juridictions, droits, pouvoirs, privilèges et
autorité ci-dessus mentionnés jusqu'à ce que le Lieute-
nant Gouverneur Lui ait nommé un successeur suivant la
Loi.

Ces amendements sont désirables

Those amendments are very desirable

H. P. J. G. G. G.
Muni
A. D. H. H.
Thos. L. H. H.
H. H. H. H.
W. J. H. H.

P Dubuc
M. Dubuc
J. R. Saignes
M. Bide

Edwin Thompson
H. Stevenson

D. Tansey,
James Guffie
C. Beausoleil

J. R. Saignes
Dan. Wilson
D. L. Brantley

K. Wilson Smith
John Bumbay
C. B. Desmarlais M.D.
Pierre Leclerc

J. J. Truault
J. Robert

R. Gervain
Jos. Brunet

J. H. Stearns
Sgt. Crespi

J. J. Fauré
G. Marsolais
J. J. Renaud

R. Costigan
A. B. Rivière

dec. 1893

Amendement à la charte
résult. la nomination
d'un Recorder suppléant.

@ = année 1893

1
Finances, Comm'n
postiers

[Faint handwritten notes, possibly names]

[Faint handwritten notes, possibly names]

[Faint handwritten notes, possibly names]

[Large, bold handwritten signature or initials]